

ARRETE 2020 – 181 - PORTANT DIVERSES MESURES LOCALES DE LUTTE CONTRE LA PROPAGATION DU VIRUS COVID-19 SUR LA COMMUNE DE PANAZOL

- Le Maire de la commune de PANAZOL,
- **VU** le code pénal ;
- **VU** le code de la santé publique, notamment son article L. 3131-1 ;
- **VU** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2212-2 et L.2214-3 ;
- **VU** la loi n°2020-856 du 9 juillet 2020 organisant la sortie de l'état d'urgence sanitaire ;
- **VU** le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire ;
- **VU** le décret n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;
- **CONSIDERANT** l'évolution de la situation épidémique dans le département de la Haute-Vienne, le caractère actif de la propagation du virus SARS-Cov-2 et ses effets en termes de santé publique ;
- **CONSIDERANT** que l'analyse de la situation épidémiologique de la covid-19 par Santé Publique France dans le département de la Haute-Vienne témoigne d'une circulation toujours élevée du virus, se traduisant par une dégradation des indicateurs sanitaires ;
- **CONSIDERANT** que l'intérêt de la santé publique justifie de prendre des mesures proportionnées aux risques encourus et appropriées aux circonstances, afin de prévenir et de limiter les conséquences et les menaces possibles sur la santé de la population ;
- **CONSIDERANT** la nécessité de lutter contre la propagation du virus COVID-19, le port du masque et le respect de la distanciation physique pour les personnes âgées de plus de 11 ans doivent être scrupuleusement respectés. Cette obligation ne s'applique pas aux personnes en situation de handicap munies d'un certificat médical justifiant de cette dérogation.

ARRETE :

ARTICLE 1er : Le port du masque et le respect de la distanciation physique seront de rigueur, pour les personnes âgées de plus de 11 ans, dans l'ensemble de la zone urbaine de la ville de Panazol délimité par les panneaux d'entrée et de sortie de ville « Panazol ».